Docusign Envelope ID: 152B8EB2-131E-82CE-816D-07DB438C3823

A.A.S. DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 62 500 euros
Siège social : 1 place Anne Franck
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
951 975 531 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-sept mai,
A neuf heures,

Les associés de la Société **A.A.S. DISTRIBUTION**, société à responsabilité limitée au capital de 62 500 euros, divisé en 1 250 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Sylvain SANCHEZ, titulaire de 800 parts sociales en pleine propriété,

La société AAS PROXIMITE, représentée par Monsieur Sylvain SANCHEZ, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété,

La société SELIMA, représentée par Madame Marion CHEFDEVILLE, titulaire de 324 parts sociales en pleine propriété,

La société PROFIDIS, représentée par Madame Marion CHEFDEVILLE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Sylvain SANCHEZ**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Docusign Envelope ID: 152B8EB2-131E-82CE-816D-07DB438C3823

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er juillet et 30 juin, et de prolonger de UN (1) mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 13 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 26 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 26 EXERCICE SOCIAL

*L'exercice social a une durée de **douze mois.** Il commence le 1er juillet et se termine le 30 juin. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE**, représentée par Monsieur Pierre PASSOUKA, sise à CENON (33150), 1 allée Elsa Triolet, et/ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Société SELIMA

Signé par :
Marion CHEFDEVILLE
9779FFA30911435...

Société PROFIDIS

Signé par :
Marion CHEFDEVILLE
9779FFA30911435...

Monsieur Sylvain SANCHEZ

Signé par :
Sylvain SANCHEZ
9BA832C6E59B484...

Société AAS PROXIMITE

Signé par :
Sylvain SANCHEZ
9BA832C6E59B484...